

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GUERET - 2301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 726 - 2010 B 00074 - 521 831 438 - A LA PORTE SAINT JEAN

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209			210	
	Production vendue :	- Biens	215			214	
		- Services	217			218	617 115,00
	Production stockée					222	
	Production immobilisée					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	6 783,36
	Autres produits					230	11 707,69
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	635 606,05
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					234	106 322,86
	Variation de stock (marchandises)					236	1 271,53
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
	Autres charges externes					242	204 409,90
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	17 304,88
	Rémunérations du personnel					250	213 061,33
	Charges sociales					252	52 953,72
	Dotations aux amortissements					254	32 923,75
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262	389,56
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	628 637,53
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	6 968,52
Produits et charges divers	Produits financiers			(III)	280	42,99	75,10
	Produits exceptionnels			(IV)	290		3 702,00
	Charges financières			(V)	294	4 490,21	4 908,43
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI)	300	61,22
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348				
	Impôts sur les bénéfices			(VII)	306	866,00	939,00
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	4 836,97
B- RÉSULTAT FISCAL						312	4 836,97
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles*					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	28 147,40
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)					356	
	Déficit antérieurs reportables* :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	28 147,40
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

Pour copie certifiée conforme.

JF

Bilan simplifié

État exprimé en €

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024				Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	216 000,00	012	104 760,00	111 240,00
	incorporelles : - Autres	014	4 430,00	016	4 297,10	132,90
	Immobilisations corporelles	028	51 383,63	030	22 582,74	28 800,89
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	Total I (5)	044	271 813,63	048	131 639,84	140 173,79
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060	8 885,47	062		8 885,47
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	- Clients et comptes rattachés	068	5 357,34	070		5 357,34
	Créances (2) : - Autres (3)	072	2 640,88	074		2 640,88
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	58 443,22	086		58 443,22
	Charges constatées d'avance	092	143,00	094		143,00
	Total II	096	75 469,91	098	0,00	75 469,91
Total général (I+II)		110	347 283,54	112	131 639,84	215 643,70
PASSIF					01/01/2024 - 31/12/2024 Net	01/01/2023 - 31/12/2023 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	1 172,30	1 172,30
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves			132	35 196,80	30 359,83
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	28 147,40	4 836,97
	Provisions réglementées			140		
Total I				142	65 516,50	37 369,10
Provisions pour risques et charges				Total II	154	9 289,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	36 106,80	86 023,57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	5 044,37	7 479,01
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	24 724,42	172	99 687,03	63 630,31
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	140 838,20	157 132,89
Total général (I+II+III)					180	215 643,70
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Pour copie certifiée conforme

JB

LISTE DES ASSOCIES

de

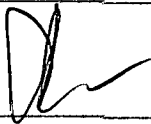
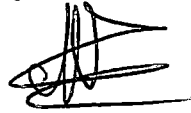
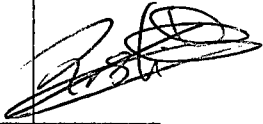
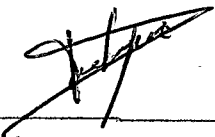
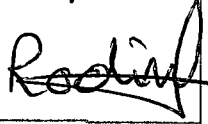
La Société par actions simplifiée « A LA PORTE SAINT JEAN »

Au Capital de 1000 euros (Mille Euros).

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

Du 30 mai 2025

N° d'ordre	NOM, PRENOM, DOMICILE	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1	JEANGUENIN Janine 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
2	JEANGUENIN François 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
3	MBOTY Alima 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	49	49	
4	PRESTILEO Rosa 43, Avenue du Pont-Neuf 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
5	ROUER Nathalie 12, Route de Dun Le Palestel - Bridiers 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
6	TREBUJAIS Agnès Route de Barneige 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
7	PRECIS Georges Rodin 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	22	22	
TOTAUX		100	100	

Certifiée exacte et véritable, la présente feuille de présence faisant apparaître associés présents ou représentés, porteurs de 100 parts exprimant un nombre égal de voix.

La Présidente :
J. JEANGUENIN

Le Secrétaire :
F. JEANGUENIN

Pour copie certifiée conforme

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt cinq, et le trente mai à vingt heures trente,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Les associés entrant en séance ont signé une feuille de présence suivant laquelle, sont présents, ou représentés :

- Madame Janine JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Monsieur François JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Madame Alima MBOTY, propriétaire de quarante neuf actions de 10 €,	ci	49,
- Madame Rosa PRESTILEO, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Nathalie ROUER, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Agnès TREBUJAIS, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Monsieur Georges Rodin PRECIS, propriétaire de 22 actions de 10 €,	ci	22,

Total des parts représentées, 100 actions de 10 € soit un capital de 1000 €

L'Assemblée est présidée par Madame Janine JEANGUENIN, en qualité de Présidente.
Monsieur François JEANGUENIN est appelé aux fonctions de Secrétaire.

La Présidente constatant que la totalité des parts composant le Capital Social est présente ou représentée, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour libellé ainsi qu'il suit :

- rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et clos le 31 décembre 2024,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire,
- le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice qui reste annexé au présent procès verbal,
- le texte des résolutions proposées.

La Présidente fait alors procéder à la lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est alors engagée, au cours de laquelle les précisions qu'ils réclament sont données aux associés.

Lorsque les débats sont clos, personne ne demandant plus la parole, les projets de résolutions sont mis aux voix.

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires, et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Elle constate qu'aucune question n'a été posée préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ils confèrent à la Présidente tout pouvoir pour mener à bien la politique commerciale de la SAS, pour la continuité de son activité.

Ils donnent à la Présidente, quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme de 28147 € de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 28147 € sera viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».
- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 35197 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 63344 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme -
La Présidente
J. JEANGUENIN